

# Commune de PETIT-BERSAC Conseil Municipal du 10 Mars 2023 - 18h00

<u>Séance ouverte</u> à 18h05 en présence d'Amandine SIMONNET-LAPRADE, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Isabelle ROBERTY

## **Absences / Procurations**

Absent	donne Procuration à
Gabriel JOURDAIN	pas de procuration

## Ordre du Jour

#### Décisions du Maire

### **Délibérations**

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 Décembre 2022

- 1. Approbation des Comptes de Gestion 2022 (Budgets Commune, Assainissement et Lotissement)
- 2. Vote des Comptes Administratifs 2022 (Budgets Commune, Assainissement et Lotissement)
- 3. Affectation du résultat du budget Commune
- 4. Affectation du résultat du budget Assainissement
- 5. Vote des subventions 2023 aux associations
- 6. Convention fourrière 2023 avec la SPA
- 7. Contingent incendie : Protocole relatif au versement par échéance mensuelle au SDIS 24.
- 8. Modification de la délibération d'adhésion à PREVER
- 9. Location du local artisan
- 10. Annulation de la délibération n° D\_2022\_6\_6 pour la vente du terrain ZB 167 à M. Lacroix

**Questions diverses** 

## Décisions du Maire

Néant

## **Délibérations**

## Approbation du Compte-rendu du conseil du 20 Décembre 2022.

Rapporteur: Gilles

Josette Perrier-Replein précise que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), n'est pas un service de la région, mais une Direction Régionale dépendant directement de l'Etat. Cela ne change pas le fonds de la délibération qui a été prise concernant la demande de subvention au Département de la Dordogne.

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 20 Décembre 2022.

Pour : 9 Abstentions : 0 Contre : 0	Pour : 9	Abstentions : 0	Contre: 0
-------------------------------------	----------	-----------------	-----------

## 1. Approbation des Comptes de Gestion 2022 (Budgets Commune, Assainissement et Lotissement).

Rapporteur: Amandine

Les documents fournis par la Trésorerie présentent le Compte de gestion des budgets Commune et Assainissement. Le Budget Lotissement n'a connu aucun mouvement pendant l'exercice 2022.

### **BUDGET COMMUNE 2022**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	162 984,16	273 932,70	436 916,8
Titres de recette émis (b)	89 559,73	204 797,28	294 357,0
Réductions de titres (c)	30.0 DEGENERAL SERVICES	2 400,00	2 400,0
Recettes nettes (d = b - c)	89 559,73	202 397,28	291 957,0
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	162 984,16	273 932,70	436 916,8
Mandats émis (f)	27 613,98	179 707,35	207 321,3
Annulations de mandats (g)		957,00	957,0
Depenses nettes (h = f - g)	27 613,98	178 750,35	206 364,3
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent (h - d) Déficit	61 945,75	23 646,93	85 592,6

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22000 - PETIT BERSAC -					Exercice 2022
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-75 255,56		61 945,75		-13 309,81
Fonctionnement	164 635,14	77 104,04			111 178,03
TOTAL I	89 379,58	77 104,04	85 592,68		97 868,22
II - Budgets des services à					
caractère administratif	1			1	
28100-LOT LES MILASSES -	1				
PETIT BERSAC					
Investissement	15 539,18				15 539,18
Fonctionnement	13 117,57				13 117,57
Sous-Total	28 656,75				28 656,75
TOTAL II	28 656,75				28 656,75
III - Budgets des services					
à					
caractère industriel	1				
et commercial	1				
22001-ASST - PETIT BERSAC	1				
Investissement	-627,00				-627,00

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2022**

#### Résultats budgétaires de l'exercice

| RESTRICT | RESTRICT

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement			10		
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
ASST - PETIT BERSAC					
Investissement	-627,00				-627,00
Fonctionnement	26 360,03	627,00	5 861,71		31 594,74
Sous-Total	25 733,03	627,00	5 861,71		30 967,74
TOTAL III	25 733,03	627,00	5 861,71		30 967,74
TOTAL I + II + III	25 733,03	627,00	5 861,71		30 967,74

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 des Budgets Commune, Assainissement et Lotissement.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0	

## 2. Vote des Comptes Administratifs 2022 (Commune, Assainissement et Lotissement). Rapporteur : Amandine

Les documents présentés font état par chapitre des comptes administratifs produits par la comptabilité municipale. Ils correspondent en tout point aux comptes de gestion fournis par la Trésorerie.

Le maire quitte la salle avant l'approbation du Compte administratif des 3 budgets La doyenne d'âge Marie-Agnès APPAIX prend la présidence de la séance et procède au vote successif des 3 comptes administratifs 2022 : Commune, Assainissement, Lotissement

## **BUDGET COMMUNE 2022**

COMMUNE DE PETIT-BERSAC - MAIRIE DE PETIT-BERSAC - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						
	VUE	D'ENSEMBLE			A1	
	EXECUTION DU BUDGET					
		DE	PENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	178 750,35	G	202 397,28	
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	27 613,98	н	89 559,73	
			+	+		
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	C (5	0,00 si déficit)	(si excédent)	87 531,10	
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (5	75 255,56 si déficit)	J (si excédent)	0,00	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	281 619,89	= G+H+I+J	379 488,11	
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00	
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	39 292,00	L	18 759,94	
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	39 292,00	= K+L	18 759,94	
RESULTAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	178 750,35	= G+I+K	289 928,38	
CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	142 161,54	= H+J+L	108 319,67	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	320 911,89	= G+H+I+J+K+L	398 248,05	

## **BUDGET ASSAINISSEMENT 2022**

RESULTAT

CUMULE

Section

TOTAL CUMULE

= B+D+F

A+B+C+D+E+F

#### ASSAINISSEMENT PETIT-BERSAC - SERVICE ASSAINISSEMENT DE PETIT-BERSAC - CA - 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF							II			
	VUE D'ENSEMBLE							A1		
	EXECUTION DU BUDGET									
	DEPENSES RECETTES					ECETTES		SOLDE D	EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section	d'exploitation		Α	10 450,02	G	16 3	11,73	G-A	5 861,71
(mandats et titres)	Section of	l'investissemen	t	В	10 711,00	н	10 7	11,00	н-в	0,00
				+			+			
REPORTS DE L'EXERCICE		ort en section loitation (002)		c (si défic	0,00 cit)		25 7: i excédent)	33,03		
N-1		ort en section tissement (001)		D (si défid	627,00 cit)		i excédent)	0,00		
				=			=			
	ſ									
				DEPENS	SES	R	ECETTES		SOLDE D	EXECUTION (1)
TOTAL	(réalisations +	reports)	11.	DEPENS P= A+B+C+D	SES 21 788,02	0=		55,76	SOLDE D	
TOTAL	(réalisations +	reports)	11.	Ps		Q=		55,76		(1)
	·			Ps		Q=		55,76 к		(1)
RESTES A REA	LISER A	Section	d'expl	P= A+B+C+D	21 788,02	Q=	52 7			30 967,74
RESTES A REA	LISER A	Section d	d'expl	P= A+B+C+D loitation tissement s à réaliser à	21 788,02	Q=	0,00	к		30 967,74
RESTES A REA	LISER A	Section d	d'expl	P= A+B+C+D loitation tissement s à réaliser à	21 788,02 E	Q=	0,00	K		0,00
RESTES A REA	LISER A	Section d	d'expl	P= A+B+C+D loitation tissement s à réaliser à	21 788,02 E F = E+F	Q= G+H+i+J	0,00	K	=Q-P	0,00

11 338,00

21 788,02

G+H+I+J+K+L

10 711,00

52 755,76

-627,00

30 967,74

## **BUDGET LOTISSEMENT 2022**

LOTISSEMENT PETIT-BERSAC - SERVICE LOTISSEMENT DE PETIT-BERSAC - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
	VUE	D'ENSEMBLE		A1	
	EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 0,00	G G	0,00	
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 0,00	Н	0,00	
	+ +				
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	(si excédent	13 117,57	
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	) J (si excédent	15 539,18	
		=	-		
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 0,00	) = G+H+I+J	28 656,75	
RESTES A	Section de fonctionnement	Е 0,00	к	0,00	
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 0,00	) L	0,00	
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	) = K+L	0,00	
RESULTAT	Section de fonctionnement	= A+C+E 0,00	G+I+K	13 117,57	
CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	) = H+J+L	15 539,18	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 0,00	) = G+H+I+J+K+L	28 656,75	

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des voix exprimées, les comptes administratifs pour l'exercice 2022 des 3 budgets Commune, Assainissement, Lotissement.

Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0
----------	-----------------	------------

## 3. Affectation des résultats concernant les budgets Commune et Assainissement.

Rapporteur: Amandine

## Proposition d'affectation du résultat

## BUDGET COMMUNE

	Fonctionnement	11000
Excédent 2022	23 646,93 €	
Excédent reporté N-1	87 531,10 €	
Résultat à affecter	111 178,03 €	
	Investissement	
Excédent 2022	61 945,75 €	
Déficit reporté N-1	75 255,56 €	
Résultat	-13 309,81 €	
Reste à réaliser (dépenses)	39 292,00 €	
Reste à réaliser (recettes)	18 759,94 €	
Besoin de financement	33 841,87 €	
Affecta	tion du résultat (délibération)	
002 (recette)	77 336,22 €	
1068	33 841,87 €	
001 (dépenses)	13 309,81 €	

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats décrits ci-dessus au budget Commune pour l'exercice 2022.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
----------	-----------------	------------

## 4. Affectation des résultats du budget Assainissement.

Rapporteur : Amandine

### BUDGET ASSAINISSEMENT

THE RESERVE	Fonctionnement
Excédent 2021	5 861,71 €
Excédent reporté N-1	25 733,03 €
Résultat à affecter	31 594,74 €
	Investissement
Excédent 2022	0,00 €
Déficit reporté N-1	627,00 €
Résultat	- 627,00 €
Affec	tation du résultat (délibération)
002 (recette)	30 967,74 €
1068	627,00 €
001 (dépenses)	627,00 €

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats décrits ci-dessus au budget Assainissement pour l'exercice 2022.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
----------	-----------------	------------

## 5. Subventions aux associations.

Rapporteur : Gilles

Josette PERRIER-REPLEIN et Marie-Agnès APPAIX ne prennent pas part au vote concernant l'association "Les Amis du Musée et du Patrimoine"

Marie-Christine ANDRIEUX ne prend pas part au vote concernant l'association "Maires sans Frontières"

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal attribue, à la majorité, les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

•	Les Amis du Musée et du Patrimoine :	500 €
•	Société de Chasse :	500€
•	la Ligne Bersacoise :	500€
•	Football Petit-Bersac-Bourg-du-Bost :	1600 €
•	Maires sans Frontières :	100 €

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
----------	-----------------	------------

### 6. Convention fourrière 2023 avec la SPA.

Rapporteur: Natacha

La convention annuelle signée avec la SPA pour la participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la fourrière fixe un tarif de 0,90 € par habitant pour l'année 2023, soit un montant de 170,10 €.

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la convention annuelle avec la SPA pour une participation financière de 170,10 €.

	Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
--	----------	-----------------	------------

## 7. Contingent incendie : Protocole relatif au versement par échéance mensuelle au SDIS 24.

Rapporteur: Gilles

La convention annuelle signée avec le SDIS24 (Service Départemental de Secours Incendie de la Dordogne) prévoit à présent un paiement mensuel de la cotisation de la commune. Il est donc prévu de verser 499 € /mois au SDIS24 de janvier à novembre et 490 € pour le mois de décembre 2023, soit un montant total de 5.979 €

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le protocole de versement par échéance mensuelle de la cotisation communale au SDIS 24.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre: 0

### 8. Modification de la délibération d'adhésion à l'association PREVER.

Rapporteur : Marie-Christine

Dans le cadre de la levée de subvention européenne par l'association PREVER, pour son projet "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée", il nous est demandé de modifier la délibération D\_2021\_6\_3 du 27/10/2021, adoptées par le conseil municipal lors de la constitution de l'association, en remplaçant le terme de «subvention » par « cotisation unique ».

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la modification de la délibération D\_2021\_6\_3 du 27/10/2021, telle qu'indiquée ci-dessus.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
----------	-----------------	------------

## 9. Location du local artisan.

Rapporteur: Gilles

Le déménagement de l'Agence Postale dans les locaux de la mairie, prévu ce printemps, laisse un local vacant qui sera mis à la location pour devenir un local Artisan. Le tarif mensuel de cette location est proposé à 100 € HT, soit 120 € TTC.

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la location du Local artisan au tarif mensuel de 100 € HT.

Pour : 9 Abstentions : 0 Contre : 0
-------------------------------------

## 10. Annulation de la délibération n° D\_2022\_6\_6 pour la vente du terrain ZB 167 à M. Lacroix.

Rapporteur: Gilles

M. Lacroix qui s'était positionné pour l'acquisition du lot n° 2 au Lotissement, s'est finalement désisté invoquant un manque de ressources financières pour cet achat.

Afin de pouvoir mettre à nouveau en vente ce lot, nous devons annuler cette délibération. Il est à noter que nous avons également reçu cette semaine la défection de M. et Mme Lampe pour l'acquisition du lot n°3. Il faudra également annuler la délibération afférente.

<u>Délibération</u>: Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération D\_2022\_6\_6 du 2 Septembre 2022.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre: 0
----------	-----------------	-----------

## Questions diverses

### **Agenda**

- 31/03 : Conseil municipal : Vote de la Fiscalité 2023
- 05/04 : Conseil municipal : Vote du Budget 2023
- L'inauguration du four devrait avoir lieu le samedi 3 juin 2023 à midi, a priori sous la forme d'une auberge espagnole.

#### **Local Artisan**

- Afin de désolidariser la consommation électrique du futur local artisan de celle du Musée et de l'Eglise avec lesquels il partage le compteur électrique, la commune doit procéder à la création d'un compteur pour l'ensemble Musée/Église

## Comité des fêtes

- La création effective du Comité des Fêtes devrait se faire avant la saison estivale.

## Travaux logement ancienne boulangerie

- Il est à prévoir le relogement des locataires pour le mois d'Avril afin que les entreprises puissent intervenir sans désagrément pour les locataires.

#### MNS

 Suite à la défection de notre habituel Maître-nageur pour la saison prochaine, le poste de surveillant de la plage de Montmalan est donc à pourvoir pour Juillet et Août.

## Séance clôturée à 20h40